

---

Le secteur laitier canadien dessert surtout le marché intérieur. La *Loi sur les licences d'exportation et d'importation* restreint l'importation de produits laitiers, de telle sorte que l'on importe surtout du fromage (grâce à des licences d'importation annuelles de 20 400 tonnes). En 1986, la valeur totale des importations de produits laitiers a été de 122 millions de dollars. Quant aux exportations, elles sont constituées de bovins laitiers et de matériel génétique, de poudre de lait écrémé et de divers autres produits de spécialité. En 1986, les exportations de produits laitiers se sont établies à 193 millions de dollars et celles de bovins laitiers et de matériel génétique à 51 millions de dollars.

Le cheptel laitier canadien se compose d'environ 1,6 million de vaches laitières et de 0,6 million de génisses (femelles n'ayant pas encore mis bas). Plus de 90 pour cent des sujets sont de race Holstein. Les bovins laitiers constituent une source importante de veaux de lait pour la boucherie, de bœuf de qualité inférieure (abattage des vaches laitières de réforme) et de produits servant à d'autres fins dans le secteur du bœuf.

#### Évaluation

##### *Éléments spécifiques de l'Accord qui touchent le secteur laitier*

Il y aura élimination, sur une période de 10 ans, des tarifs applicables aux produits laitiers.

##### *Effet des changements des tarifs douaniers*

Le tableau 4.5 donne les tarifs en vigueur applicables à la nation la plus favorisée (NPF).

Parmi les produits qui n'étaient pas sur la Liste de marchandises d'importation contrôlée au moment de la signature de l'Accord sont la crème glacée, le lait glacé, le yogourt et les aliments contenant moins de 50 pour cent d'ingrédients laitiers (p. ex. les pizzas surgelées garnies de fromage). Pour le moment, les importations de crème glacée, de lait glacé et de yogourt représentent chacune moins de 1 pour cent de la production canadienne; elles n'opposent donc qu'une faible concurrence, pour toutes sortes de raisons, dont le niveau des droits de douane (15 pour cent). La suppression graduelle de ces droits pour les produits fabriqués aux États-Unis pourrait entraîner une amélioration de leur compétitivité. Le marché le plus important est celui de la crème glacée puisqu'il représente 11 pour cent de la consommation canadienne de matière grasse en produits de lait de transformation. Vient ensuite le yogourt, à 1 pour cent, tandis que les autres produits récoltent probablement beaucoup moins que 1 pour cent.